

Les parties conviennent que les articles ci-après seront modifiés. Le libellé modifié figure dans l'Énoncé conjoint des parties concernant les points convenus, daté du 1^{er} mai 2025 :

(ee) Mise à jour de l'index de la convention collective

- Mise à jour de la table des matières

(ff) 2.01 – Définitions

- Modification du mot « his » [son/sa] par « her » [son/sa] à l'alinéa f).

(gg) 2.02 – Définitions, *Code canadien du travail/Loi d'interprétation*

- Précision de ce à quoi les employés ont droit en vertu du *Code canadien du travail*

(hh) 3.03, 3.04 – Reconnaissance syndicale et précompte, exemplaire de la convention

- La convention collective doit être en format électronique et des exemplaires en format papier doivent être disponibles sur demande. Avis de couverture par la convention collective à l'intention des employés dans la trousse des nouveaux employés.

(ii) 3.11 – Reconnaissance syndicale et précompte, Autres retenues

- Mise à jour du libellé pour gérer le régime d'assurance-vie collective.

(jj) 5 et 5.02 – Harcèlement, violence et discrimination en milieu de travail

- Mise à jour, car Postes Canada a modifié le nom de la politique.

(kk) 7.07 – Procédure de règlement des griefs, présentation d'un grief

- L'Association est en mesure de signer un grief au nom d'un employé.

(ll) 7.21 – Procédure de règlement des griefs, arbitrage

- L'échange de documents entre les parties doit avoir lieu une semaine avant la date d'audience.

(mm) 7.22 – Procédure de règlement des griefs, arbitrages

- Ajout et suppression de noms d'arbitres de la liste.

(nn) 7.30 – Procédure de règlement des griefs, avis de mise en œuvre

- Point manquant à la fin de la phrase.

(oo) 11.03 – Dotation, adjoint – quinze (15) heures ou plus

- Lettre « a) » manquante.

(pp) 11.05c d) – Dotation, transfert et demande de formulaire de transfert

- Simplification du formulaire de transfert.
- La date de clôture pour les formulaires de transfert est désormais de 14 jours avant la soumission du

dossier.

(qq) 11.06 – Dotation, concours

- Les entrevues peuvent avoir lieu en personne, par vidéoconférence ou par téléphone. Il y a des restrictions concernant l'utilisation des vidéoconférences.

(rr) 11.08 – Affectation provisoire

- Les affectations provisoires dans le bureau sont désormais offertes aux employés nommés pour une période déterminée avec un service continu avant un employé à l'intérieur d'un rayon de 50 km.

(ss) Organigramme concernant l'article 11

- Modification pour tenir compte de la nouvelle liste des priorités au moment de la dotation.

(tt) 20.09 – Heures de travail, périodes de repos

- Les employés prévus pour des périodes de six heures ou plus ont droit à deux pauses de dix minutes.

(uu) 21.01 – Jours fériés désignés

- Ajout de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

(vv) 22 – Droits de congés

- Les maîtres de poste de la catégorie des groupes reçoivent désormais une paie de vacances pour toutes les heures supplémentaires travaillées au-delà de leurs heures régulières.

(ww) 23.01 – Calendrier des congés annuels, période de congés annuels

- La période d'interdiction pour le calendrier des congés annuels ne couvre plus tout le mois de décembre; la période d'interdiction couvre uniquement la période du 1^{er} au 24 décembre.

(xx) 29.04c) – Congé pour fonctions syndicales

- Élimination de la référence aux crédits de congé de maladie.

(yy) 35.10 – Application des taux de rémunération, recouvrement des paiements en trop

- Le taux de recouvrement est automatiquement établi à 10 % par période de rémunération, sauf si l'employé souhaite payer un montant plus important.

(zz) 50.02, 50.03 et 50.04 – Employés nommés pour une période déterminée

- L'article 5, l'article 19 et des parties de l'article 24 seront ajoutés à la liste pour les employés nommés pour une période déterminée.

(aaa) 60.01 – Renouvellement et durée, durée de la convention

- La convention est en vigueur du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

(bbb) Annexe A et annexe AA – Points pour les taux de rémunération

- Les points de 1080 ont été ajoutés au niveau 6A.

(ccc) Renouvellement des lettres dans la convention collective et lettres d'accompagnement mobiles

- Renouvellement des lettres d'accompagnement et ajout de la plupart des lettres d'accompagnement mobiles à la convention collective.

(ddd) Lettre concernant le Comité national mixte sur la dotation (p. 136).

- La lettre d'entente décrivant le Comité national mixte sur la dotation a été mise à jour.

(eee) Lettre concernant les périodes de repos (pp. 126 et 127).

- La lettre d'entente a été mise à jour pour indiquer que vous obtenez deux périodes de repos si vous travaillez six heures ou plus.

(fff) Lettre concernant la suppression potentielle du paragraphe 33.01(1) de la convention collective.

- La Société canadienne des postes (SCP) a accepté d'examiner la possibilité d'inclure les maîtres de poste de la catégorie des groupes dans le congé pour accident du travail.

(ggg) Formulaire concernant l'avis de harcèlement, de violence et de discrimination en milieu de travail

- Le formulaire a été mis à jour à l'aide d'un nouveau libellé.

(hhh) Annexe « S » – Fonds pour la garde d'enfants

- Un fonds pour la garde d'enfants a été mis sur pied, de plus amples détails suivront.



Dwayne Jones
National President – président national